



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2016

L'an deux mille seize et le six juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIERE, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Valérie Menard, Serge Perlès, Hélène Ruffenach, Serge Quintane

Absente excusée : Sylvie Revillon

Pouvoir de Sylvie Révillon donné à Hélène Ruffenach.

Secrétaire de séance : Serge Perles

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour : une décision modificative concernant le budget.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18 heures.

1) Délibération concernant le projet de périmètre du nouvel EPCI Alès Agglomération avec les fusions prévues par arrêté préfectoral

Le maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion de la Communauté d'agglomération Alès Agglo, des communautés de communes « Vivre en Cévennes » et Pays Grand Combien » ainsi que de 7 communes de la communauté de communes Hautes Cévennes.

La sortie de Bouquet n'étant pas prise en compte dans cet arrêté du préfet, après débat au sein du conseil municipal, le maire propose le libellé suivant.

« La demande de BOUQUET de sortir d'Alès Agglo pour intégrer la communauté de communes Pays d'Uzès n'ayant pas été prise en compte dans l'arrêté du préfet du 6 avril 2016 portant projet de fusion de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, des communautés de communes « Vivre en Cévennes » et « Pays Grand Combien » ainsi que de 7 communes de la communauté de communes « Hautes Cévennes », le conseil municipal de BOUQUET, à l'unanimité, se prononce défavorablement sur ce nouveau projet de périmètre. »

2) Délibération concernant l'arrêté du préfet sur le projet de modification du périmètre du SMEG

Le maire présente l'arrêté du préfet en date du 4 avril 2016 portant projet de modification du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), incluant les communes de Nîmes et Uzès, ce qui élargit le périmètre à 337 communes, sur les 353 communes du Gard.

Après débat sur les compétences et la taille du nouveau SMEG, le Conseil Municipal passe au vote.

Résultat du vote : 6 voix contre ce projet de modification du périmètre du SMEG – 4 votes blanc

3) Délibération concernant un échange de parcelle entre un particulier et la commune au hameau de Saussine

Le maire fait part de ses échanges avec Monsieur REED Paul, propriétaire à Saussine.

En 2006, le maire de Bouquet en exercice avait autorisé M. REED à installer un portail à l'entrée du chemin communal qui dessert ses parcelles.

Mme le Maire propose de faire cadastrer cette impasse qui est enclavée dans la propriété de M. REED, cette nouvelle parcelle fait une surface d'environ 73m².

En échange, M REED cèdera une partie de sa parcelle section C n°37, pour une surface d'environ 41 m², cet emplacement privé qui sert depuis toujours de parking commun à Saussine

Mme le Maire demande au Conseil Municipal la délégation pour procéder à la création de cette parcelle et ensuite à l'échange de ces parcelles par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et délégation au maire.

4) Délibération décidant de soumettre à déclaration préalable les édifications de clôtures et de portails

Mme Guessab, adjointe à l'urbanisme, présente une délibération décidant de soumettre à déclaration préalable les édifications de clôtures et de portails qui ne sont pas stipulés dans le PLU. Après débat, il s'avère que le contenu n'est pas assez précis et le conseil décide de différer ce point pour en délibérer lors d'une prochaine séance.

5) Délibération entérinant le choix de l'entreprise pour le projet d'agrandissement du cimetière

M. LATTARD, adjoint présente le compte-rendu de la Commission d'Appel d'offres régulièrement convoqué le 9 mai 2016.

Au vu des trois devis reçus (Ets Raffo, Entreprise Bénézet et Renov'Tradition) et après discussion, le choix se porte à la fois sur le moins-disant, le plus disponible et le plus motivé : l'entreprise Bénézet. Il est décidé d'aller vers une solution de la construction de 2 côtés en murs de pierres. Le mur du columbarium sera édifié en pierres à l'extérieur et en parpaings crépis à l'intérieur, dans lequel seront intégrées les niches du columbarium.

M. QUINTANE Serge demande quel sera le coût du projet.

Le maire répond qu'il s'élève à 40.000 €/HT.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité.

6) Délibération pour émettre un titre de recette à l'encontre d'un particulier pour des travaux qu'il n'a pas fait exécuter pour la salubrité de son installation d'assainissement individuel

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un problème de salubrité au village de Bouquet causé par un écoulement d'eaux usées défectueux.

Une mise en demeure d'exécuter les travaux de réparation de la canalisation en cause, adressée au propriétaire, est restée sans suite.

Considérant les faits, le Conseil Municipal décide de suivre les travaux, et à la demande du trésorier, d'émettre un titre de recette à l'encontre de la propriétaire, si nécessaire.

La propriétaire est informée de cette procédure qu'elle accepte.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité.

7) Etude de la demande de subvention de l'Amicale des Pompiers de Méjannes le Clap

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'Amicale des Pompiers de Méjannes le Clap, leur budget et leurs projets.

Serge Perles, Thierry Lattard et Christian Banides, pompiers, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide, par 7 voix, de maintenir la subvention à hauteur de 200 euros pour l'année 2016.

8) Etude de la demande de la Ribambelle pour l'aide financière pour un enfant complémentaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser l'aide financière demandée pour un enfant à hauteur de 84 €.

9) Le Pont du Gard : renouvellement de convention de partenariat

Après une discussion sur l'historique de l'aménagement du Pont du Gard, la convention permettant au gardois de bénéficier de la gratuité d'accès au site est votée par 9 voix pour et 1 contre.

10) Décision modificative sur le budget de la commune

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au virement de crédits sur les opérations suivantes :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	15 Matériel bureau et informatique	Concessions et droits similaires	700,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	13 PLU	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastrale ...	- 700,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote ce virement de crédits.

11) Informations diverses

Le maire donne quelques informations :

- Sur le fauchage sur les routes départementales effectué par le département
- La visite du sous-préfet qui est venu rencontrer le maire et les adjoints le 18 mai 2016 à propos du changement de communauté de communes.
- Le soutien des parlementaires du Gard à notre demande de changement d'intercommunalité.
- Information sur le Congrès des Maires à Paris du 31 mai au 2 juin 2016, où Madame le Maire s'est rendue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 h10.

Le Maire



Catherine FERRIERE